

L'économie taxe le budget

Pas de hausse de taxe, cette année. Mais les finances ne sont pas pour autant au beau fixe. A l'image du budget économique, où les loyers non payés influent directement sur l'équilibre des comptes de la CCVS.

Ronan Le Goaster

redacteur3.jdc@centrefrance.com

Tout vas bien. Mais pas tant que ça. Les budgets intercommunaux ont, certes, été adoptés à l'unanimité. Mais les membres du bureau ont averti :

« il ne faut pas se fier à l'excédent du budget général, car en assainissement ou en économie, on n'est pas si bien que ça. »



Des loyers qui n'ont pas été honorés

A l'instar de toutes les communautés de communes, celle du Val du Sauzay a joué son petit numéro d'équilibriste. Au budget général, l'investissement s'élève à 618.900 € et le fonctionnement dégage un excédent de 268.168 €. Une situation financière confortable mais qui ne permet pas de voir l'avenir avec un optimisme béat. «Si on mélangeait tous les budgets, nous n'aurions plus beaucoup de latitude», a répété le président de la Communauté de communes du Val du Sauzay (CCVS), Jany SIMEON. Un excédent qui ne sera pas reversé. Par prudence. Prudence car le budget assainissement promet de longues nuits blanches. Cette année, il va, certes, s'équilibrer, en fonctionnement, à 192.081 € et, en investissement, à 1.611.809 €, mais la situation n'est pas rose. Elle est même «ric-rac». Plus de 270.000 € de dépenses pour la station d'épuration d'Entrains-sur-Nohain et plus d'1 M€ pour celle de Varzy sont provisionnées. En revanche, les promesses des stations d'assainissement de Courcelles et de la Chapelle-Saint-André sont remises à plus tard. «L'Agence de l'eau nous a dit que pour les petites communes, il n'y aurait plus trop de subventions, donc ça semble difficile de tenir les promesses que nous avons faites, malheureusement.» Reste aussi le budget à compétence économique. Celui qui pose de sérieux problèmes. «Car certains de nos loyers n'ont pas été honorés, notamment pour le bâtiment BCP», soulignent les membres du bureau. Aussi ce dernier est sur le fil du rasoir. S'il s'équilibre à 72.599 € en fonctionnement, et à 188.887 € en investissement, une question a été ouvertement posée : faut-il l'intégrer, pour 2013, au budget général ? Une question qui n'est pas dénuée de sens.

Le budget éco dans le budget général ?

«On ne peut pas continuer comme ça. Même le trésorier nous a confié que ce ne serait pas une mauvaise idée de le mettre en budget général», argumente Jany SIMEON. Le Président s'est aussi alerté sur la taxe professionnelle. «Ce n'est pas logique que le produit des différentes taxes la compensant aille en budget général et pas dans celui de la compétence économique.» En effet, la malchance poursuit les élus de la CCVS, puisque les deux entreprises qui se sont succédé au sein de ce logement acheté par la collectivité –

sous l'ancien mandat » ont connu des difficultés dans leurs affaires. L'une des entreprises n'ayant pas été en mesure de régler son loyer depuis plus d'un an. « Mais il y a trois employés. Si on les force à payer, ils mettront la clé sous la porte et ce sera trois personnes dehors. »

■ Les taxes locales n'augmenteront pas cette année

Certes, les budgets des compétences économique ou assainissement ne sont pas au beau fixe mais les élus communautaires ont choisi de ne pas procéder à une hausse de la fiscalité locale.

Aussi, la taxe d'habitation conserve son taux de 2,30 % le foncier bâti à 1,51 %, le non bâti à 4,12% et la Cotisation foncière des entreprises à 1,84 %. Pour autant, le produit attendu est, cette année, de 209.227 € contre 166.318 €, l'an passé. « Cela s'explique par l'intégration de la commune d'Entrains-sur-Nohain. »

Au niveau de la Teom (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères), elle ne bougera pas non plus et restera fixée à 13,05 %, pour un produit attendu de 461.975 €. La situation financière est confortable mais personne n'a voulu procéder à une baisse. « Nous sommes dans l'attente du coût du gasoil et on ne sais jamais à quoi s'attendre. Donc on a choisi de rester ainsi. »

Par habitant, cela s'élèvera à moins de 100 €, un montant inférieur à la moyenne départementale.

Source : (Journal du Centre du 06/04/2012)